



Stage Danses Brésiliennes

Avec **Melissa Vivier**
Association *Alegria*



Samedi 7 mars 2020

10h - 13h

Tous niveaux

Tarifs :
Adhérentes : 30 €
Non Adhérentes : 35 €

Grande salle de l'Arceau
10 rue Guillaume Lekeu
Angers

Renseignements et inscription :
www.1001dancesdorient.fr
asso1001dancesdorient@hotmail.fr



Mélissa VIVIER, Professeur de Capoeira, Danse Brésilienne et Afrovibe

Mélissa VIVIER a commencé la danse classique à l'âge de 3 ans jusqu'au conservatoire d'Orléans. C'est à 16 ans en arrivant à Angers qu'elle découvre la capoeira, qui est une technique de défense et attaque développée par les esclaves au Brésil afin de revendiquer leurs droits et de se libérer. Elle tombe littéralement amoureuse de cette discipline et de la culture brésilienne. Elle commence la danse brésilienne en 2007 en faisant partie d'un projet qui lui permet de voyager pour la première fois au Brésil. Passionnée, elle crée en 2013 son association dans laquelle elle y dispense des cours de capoeira

et de danses brésiliennes, tout en continuant à faire quelques prestations.

Souvent le Brésil est identifié à la samba avec ses plumes et paillettes or il existe bien d'autres danses. Afin de varier les cours, Mélissa propose de faire découvrir toute la richesse des danses Brésiliennes telles que la samba, le samba reggae, le axé ("aché"), le funk, ou encore le maculelê.

Le stage :

Déroulement du stage :

Le stage se déroulera en 3 temps. Après l'échauffement, nous aborderons le samba reggae, qui vient du Nordeste du Brésil, et qui fait partie des danses afro-brésiliennes. Ensuite nous apprendrons une petite chorégraphie de axé, sur les rythmes des musiques populaires du Brésil (MPB). Nous finirons à Rio avec le samba.

Tenue: Legging, jogging, short... une tenue dans laquelle vous êtes à l'aise. Baskets et/ou pied nu. En complément, vous pouvez apporter vos chaussures à talons pour essayer à la fin du cours le samba.

Prévoir d'arriver 15 minutes avant le début du stage
Une collation sera offerte aux participants à la fin du stage.

Niveau : tout niveau

Tarifs :

Adhérentes : 30 €
Non Adhérentes : 35 €

Lieu : salle du Château de l'Arceau - 10 rue Guillaume Lekeu à Angers
(proche du centre commercial Espace Anjou)

Bus n°4, arrêt Angers - Arceau/ Bus n°5, arrêt Angers - Camélia

Inscriptions :

- Bulletin d'inscription rempli lisiblement
- Règlement intérieur de l'association ci-dessous **signé** (sauf pour les adhérentes)
- Règlement par chèque libellé à l'ordre de « Association Mille et Une Danses d'Orient »

Dossier à retourner par voie postale **UNIQUEMENT** à
Mille et Une Danses d'Orient -
6 mail Marcelle Henry
49000 Angers

Un mail de confirmation de votre inscription vous sera envoyé à réception des documents.

Tout désistement survenant dans les 48 heures avant le début du stage ne pourrait faire l'objet d'un remboursement ou de réclamations d'aucune sorte.

Renseignements :

Mail : asso1001dancesdorient@hotmail.fr
Site internet : www.1001dancesdorient.fr

Stage « Danses Brésiliennes »
Samedi 7 mars 2020
Mélissa

Bulletin d'inscription

Nom :
Prénom :
Adresse :
CP / Ville :
Tél :
Mail :

Règlement de euros : Chèque Espèces

Je désire être informé(e) par mail de l'actualité de Mille et Une Danses d'Orient :
oui / non

Déclaration sur l'honneur

Je soussigné atteste sur l'honneur être en capacité physique de pratiquer la danse orientale. (Un certificat médical pourra m'être demandé)

Fait à,
Le

Signature du stagiaire ou de son représentant légal :

Règlement intérieur de l'association Mille et Une Danses d'Orient

L'inscription à toute activité de l'association implique l'acceptation sans restriction du présent règlement.

Adhésion à l'association :

- Toutes les adhésions sont soumises aux membres du Bureau et étudiées, avant acceptation définitive. Il appartient au Bureau le droit de rejeter une adhésion.
- Les adhérentes doivent être en mesure de présenter leur carte d'adhésion à chaque début de cours et ce, tout au long de l'année.
- Les adhérentes ont le droit de consulter les statuts de l'association. Ils sont disponibles à tout moment, sur simple demande auprès de l'un des membres du Bureau.
- Les membres de l'association sont conviés une fois par an à l'Assemblée Générale où le point sera fait sur l'année écoulée.
- Les membres du Bureau, élus pour une durée de deux ans, sont rééligibles et sont tenus, hormis avec les adhérents, à la confidentialité sur les projets de l'association.
- Les adhérentes ne peuvent en aucun cas intervenir sur un événement artistique, quel qu'il soit, sous le nom de l'association, sans avoir préalablement obtenu l'accord des membres du Bureau.

En ce qui concerne les stages :

- L'inscription prend effet à réception du paiement ; néanmoins, l'encaissement n'aura lieu qu'au premier jour du stage.
- Le stagiaire doit être médicalement apte à participer à un stage de danse. Une attestation sur l'honneur lui sera demandée.
- Le remboursement de l'inscription ne pourra être accepté que sur présentation d'un certificat médical. Tout stage commencé est dû.
- L'association se réserve le droit d'annuler un stage si l'effectif est insuffisant.

En ce qui concerne le droit à l'image :

- L'association se réserve le droit de photographier et/ou de filmer l'adhérente lors de tous types d'activités organisées par l'association (cours, représentations, et toutes autres activités encore non connues à ce jour), et à exploiter son image dans un but non lucratif, image sur tous supports (pellicules, papiers, vidéos, CD-ROM, CDI, DVD...), et en tous formats, insérés ou non dans des documents audiovisuels, informatiques, multimédias, sites web internet, éditions graphiques sous toutes ses formes, etc. Les prises de vues ainsi réalisées seront exploitées exclusivement dans le cadre de la communication interne et externe de l'association, nationale et internationale, pour ses besoins de formation, de promotion ou d'information du public sur ses activités.
- L'association se réserve le droit de diffuser l'image de l'adhérente notamment par voie de presse écrite et/ou audiovisuelle et/ou informatique (ondes, câbles, satellites, réseaux informatiques...), en particulier sur son site internet désigné à l'adresse www.1001dancesdorient.fr, ou à toute autre adresse de site de l'association à venir, mis en ligne à la disposition de toute personne qui viendra se connecter, ainsi que sur les réseaux sociaux.
- Les adhérentes ne sont pas autorisées à exploiter ni diffuser l'image d'autres adhérentes ou professeurs sur des sites créés par elles (blogs, sites personnels ou professionnels), ni sur les réseaux sociaux (Facebook, etc.).

Signatures du stagiaire ou de son représentant légal, précédées de la mention « Lu et approuvé »